

D2026-009

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*L'an deux mil vingt-six, le trois du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.*

Date de convocation : 23 février 2026

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, JOURDY Isabelle, SOLELIS Véréne, BIGOURET-DENAES Christine, CURNOL Stéphane, COQUEL Isabelle, DOCHEZ Alain, MEYER Jean-Luc, BUONOCORE Jacqueline, MINGUET Géraldine, CANAVEIRA Antonio, JALLEY Philippe, BELZANNE Arnaud, BERNETTE Christian, JOUFFRET Philippe.

Absents/excusés : Marie-Anne JARLIER

Procurations : Bruno TIRADON à Christine BIGOURET-DENAES

Jean-Louis CELSE à Géraldine MINGUET

Virginie MICHEL à Stéphane CURNOL

Delphine LINGEMANN à Jean-Pierre LUNOT

Lucie MAHE à Marcel ALEDO

Annie CHAUMETON à Jean-Luc MEYER

Sébastien BOYER à Christian BERNETTE

André GAZET à Philippe JOUFFRET

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 24 dont 8 procurations

*M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme JOURDY Isabelle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.*

**OBJET : Bilan des cessions et acquisitions pour l'année 2025**

Rapporteur : Jean-Pierre LUNOT, 1er adjoint

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du CGCT, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, donne lieu chaque

D2026-009

année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan sera annexé au compte administratif de la Commune. Les tableaux ci-après présentent le détail des acquisitions et cessions validées par le Conseil municipal en 2025 ainsi que toutes les transactions passées en 2025 parmi lesquelles certaines cessions avaient été validées antérieurement par le Conseil municipal.

**Cessions actées en conseil municipal**

Cessions						
Date de délibération et numéro	Parcelle	Localisation	Nature	Acquéreur	Surface	Prix
9 avril 2025 D2025-042	AM 1013, 1014, 1015	Rue de Champlong	Terrain déclassé à bâtir	Mathieu HUOT	155m <sup>2</sup>	17 825€ (transaction réalisée dans le cadre d'un échange)
<b>Total :</b>						17 825€

**Acquisitions actées en conseil municipal**

Acquisition						
Date de délibération et numéro	Parcelle	Localisation	Nature	Vendeur	Surface	Prix
9 avril 2025 D2025-042	AM 1007, 999, 1008	Chemin de la Fontaine Sainte	Terrain à bâtir	Mathieu HUOT	104m <sup>2</sup>	11 960€ (transaction réalisée dans le cadre d'un échange)
<b>Total :</b>						11 960€

**Cessions effectives**

Cessions effectives						
Date de l'acte	Parcelle	Localisation	Nature	Acquéreur	Surface	Prix
12/03/2025	AE 227	26, rue Nationale	Bien bâti appartenant au CCAS local commercial avec cave	SCI des Tordus		30 000€ pour le CCAS
23/05/2025	AM 1013, 1014, 1015	Rue de Champlong	Terrain déclassé à bâtir	Mathieu HUOT	155m <sup>2</sup>	17 825€ (transaction réalisée dans le cadre d'un échange)

D2026-009

Total :  
47 825€

**Acquisitions effectives**

Acquisitions effectives						
Date de l'acte	Parcelle	Localisation	Nature	Vendeur	Surface	Prix
23/05/2025	AM 1007, 999, 1008	Chemin de la Fontaine Sainte	Terrain à bâtir	Mathieu HUOT	104m2	11 960€ (transaction réalisée dans le cadre d'un échange)
						<b>Total :</b> 11 960€

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil municipal,

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :**

**Article 1 : de prendre acte du bilan des acquisitions et des cessions effectuées au cours de l'année 2025 par la commune,**

**Article 2 : ce bilan sera annexé au Compte administratif du budget principal de la commune.**

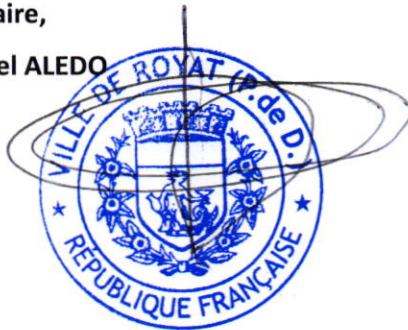
Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Marcel ALEDO



Isabelle JOURDY,

Secrétaire de séance